

déposé et enregistré comme ci-dessus pres-
crit; et si ce certificat contient quelque dé-
claration fausse, toutes les personnes con-
cernées dans la dite société seront responsa-
bles relativement à tous les engagements
qu'elle aura pris, de la même manière que
les associés en nom collectif.

Le certificat aura été
déposé.

VIII. Et qu'il soit statué, que les actes
de renouvellement ou de continuation d'au-
cune telle société au-delà du terme primiti-
vement fixé pour sa durée, seront certifiés,
déposés et enregistrés en la manière pres-
crite par le présent acte pour sa formation
primitive; et toute telle société qui sera
continué ou renouvelée d'une autre manière,
sera censée être une société en nom collec-
tif.

Les actes des
renouvellement de la so-
ciété seront
déposés.

IX. Et qu'il soit statué, que tout change-
ment qui sera fait dans les noms des asso-
ciés, la nature de leurs affaires et le capital
ou les actions de la société, ou dans toute
autre matière indiquée dans le certificat pri-
mitif, sera considéré comme une dissolution
de la société; et si la société est continuée
en aucune manière après ce changement,
elle sera considérée comme une société en
nom collectif, à moins qu'elle ne soit renou-
velée comme société en commandite, con-
formément aux dispositions de la section qui
précède immédiatement.

Le change-
ment des noms
des associés,
etc., sera con-
sidéré une dis-
solution de la
société.

X. Et qu'il soit statué, que les affaires de
la société seront gérées sous un nom ou rai-
son où l'on n'emploiera que les noms des
associés en nom collectif, ou plusieurs ou
l'un d'eux; et si le nom d'un associé com-
manditaire est employé par la société de son
gré et à sa connaissance, il sera considéré
comme un associé en nom collectif.

Les affaires de
la société se-
ront faites sous
le nom des as-
sociés à en
commandite.

XI. Et qu'il soit statué, que les poursui-
tes relatives aux affaires de la société, seront
intentées ou conduites par ou contre les asso-
ciés en nom collectif, de la même manière

Les poursuites
seront inten-
tées par ou
contre les asso-
ciés en nom
collectif, com-